Les personnels mobilisés du collège Barbara 19 rue d'Amiens, 93240 Stains

## Α

Madame La Députée de la 4ème circonscription de Seine Saint Denis

A Stains le 11 décembre 2014.

## Madame La Députée,

suite à notre entrevue du jeudi 4 décembre à l'espace Paul Eluard de Stains, nous souhaitons vous alerter à nouveau sur la poursuite de notre grève concernant l'éducation prioritaire au collège Barbara de Stains.

Une audience nous a été accordée par madame la rectrice le mardi 16 décembre au rectorat. Malheureusement, aucunes de nos revendications n'a été à ce jour satisfaites.

Nous déplorons que les mesures clés annoncées pour les établissements REP+ ne soient pas appliquées :

## Des équipes stables, formées et soutenues »

Or À notre grand étonnement, nous avons pris connaissance il y a quelques jours de la note de service n°2014-145 du 6 novembre 2014 relative au mouvement interacadémique. Contrairement aux bonifications familiales, les bonifications octroyées aux enseignants des établissements les plus difficiles ne sont pas réellement revalorisées. En outre, cette note de service incite certains professeurs à demander leur mutation lors des trois prochains mouvements, afin de bénéficier du régime de bonifications transitoires annoncé. Nous émettons donc des réserves quant à la stabilité de notre équipe pédagogique, et nous nous sentons trahis car la bonification promise et attendue après 8 ans d'ancienneté disparaît purement et simplement à compter de 2018. **Or** les indemnités ne sont pas revalorisées significativement, contrairement à ce qui a été annoncé dans les media. D'une part, le doublement de la prime ne sera appliqué qu'en 2015, alors que nous sommes déjà en Rep+. D'autre part, il ne s'agira pas d'un réel doublement pour nous : si nous sommes totalement en accord avec la disparition de la prime Éclair dont la part modulable générait des inégalités entre les enseignants, nous déplorons en revanche que l'indemnité prévue à la place ne soit pas suffisante pour constituer un réel doublement propre à inciter les enseignants à venir et à rester dans les établissements comme le nôtre

**Or** le grand plan de formation annoncé ne nous semble pas complet : il doit concerner tous les personnels, enseignants, ASSED et ATTEE. En outre, il ne tient pas compte des besoins spécifiques des professeurs contractuels de plus en plus nombreux dans l'établissement : ceux-ci doivent bénéficier d'une réelle formation initiale, et voir leurs compétences reconnues lorsqu'ils sont déjà dans le métier.

## « Un cadre propice aux apprentissages »

Or nos classes sont toujours surchargées.

**Or** les parents ne peuvent pas être accueillis tous les matins.

Or le pôle médico-social n'est pas renforcé, bien au contraire. En effet notre assistante sociale va désormais devoir suivre l'ensemble du réseau, ce qui va entraîner une surcharge de travail considérable, alors même que de nombreux élèves ainsi que leurs familles ont besoin d'un suivi étroit.

Nous pensons à ce jour que la réforme est un premier pas dans la reconnaissance de la lourde charge de travail déjà effectuée dans l'Éducation Prioritaire, mais il est inacceptable que les efforts des professeurs soient dépréciés par des décisions iniques telles que celles annoncées pour le mouvement inter-académique. Nous refusons également que les mesures positives de cette réforme soient abandonnées pour des raisons financières avant même d'avoir été appliquées, alors que le cadre REP+ est national et que c'est à l'État de garantir les moyens pédagogiques nécessaires à la réussite des élèves, en particulier les plus fragiles, de la République.

C'est pour ces raisons que nous sommes en grève depuis jeudi 4 décembre 2014, et il serait donc souhaitable, Madame La Députée, que vous nous accordiez, en tant qu'établissement préfigurateur, une audience dans les plus brefs délais.

Nos conditions de reprise du travail sont:

- suppression de la note de service sur le mouvement 2015 et remplacement par un document à valeur pluriannuelle, établissant :
  - le maintien de la bonification de 8 ans à l'inter-académique
  - la continuité d'ancienneté entre le dispositif APV et le dispositif refondé
  - la revalorisation des bonifications liées au travail dans l'éducation prioritaire
- · aucun déclassement des établissements en éducation prioritaire
- · l'ouverture d'une discussion concernant les autres revendications citées ci-dessus.

Veuillez croire, Madame La Députée, en notre dévouement pour le service public de l'Éducation Nationale.